



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2020-2021

École primaire Jean-Grou

Date: 2021-06-01

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 8 juin 2021. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible dans l'agenda et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet (www.jean-grou.ecolesaintlaurent.ca)

Maryz Gariépy



Actions réalisées en 2020-2021:

- Mises en place de différents moyens pour favoriser un climat harmonieux et sécuritaire à l'école: zone de jeux avec un surveillant (visibilité grâce au dossard), système de renforcement positif « bons coups à Jean-Grou », remise de certificats pour souligner les efforts sur les comportements attendus;
- Plan de surveillance des corridors et de la cour d'école (postes et rôles).
- Pour répondre aux besoins de certains groupes : Jeux animés lors des récréations (à différents moments dans l'année) par une technicienne en éducation spécialisée afin de promouvoir les comportements prosociaux lors des jeux et favoriser un retour en classe calme;
- Poursuite du code de conduite en paliers pour le transport scolaire;
- Encadrement de l'utilisation des plateformes électroniques (consentement parental);
- Ateliers sur la prévention d'intimidation pour les 3 cycles. Thèmes abordés et nombre d'ateliers différent selon les niveaux : exemples :
 - Préscolaire : développement des habiletés sociales
 - 2^e année : l'inclusion
 - 5^e année : Les témoins, dénoncer et s'affirmer
 - 6^e année : « gang de choix », prévention de la cyberintimidation et l'utilisation sécuritaire des réseaux sociaux.
- Continuité des protocoles pour des élèves ayant des besoins particuliers (rencontres de suivi).

Impacts de nos actions :

- Les zones de jeu aux récréations encadrées par un surveillant ont permis de diminuer le nombre de conflits, de bousculade et de la violence.
- L'animation de jeux lors des récréations par une technicienne en éducation spécialisée pour certains groupes a permis de diminuer le nombre de conflits ou de gestes de violence.
- Le suivi auprès des élèves à risque et ayant des besoins particuliers permet de personnaliser nos interventions.
- L'application du code de conduite en paliers pour le transport scolaire permet de favoriser un partenariat avec les parents pour assurer un milieu sécuritaire dans les autobus. Cela permet une constance dans l'application du code de vie où les comportements attendus sont les mêmes dans tous les lieux (classe, cour, autobus, SDG, etc.);

Actions prévues pour 2021-2022:

- Mettre sur pied un comité de travail sur la diffusion et l'enseignement des comportements attendus en lien avec le code de vie, le respect et la non-violence. Comité qui pourra faire une analyse des besoins du milieu et des moyens pour y répondre.
- Mise en place d'un système de gradation informatisé pour l'encadrement des élèves.
- Augmentation de la promotion des comportements attendus en lien avec le respect et la non-violence (exemples: capsule vidéo, animations interactives, différentes semaines thématiques avec mini-activité)
- Poursuivre les moyens mis en place pour assurer un sentiment de sécurité: utilisation de dossards pour rendre plus visible les enseignants sur la cour, plan de surveillance des corridors, de la cour d'école et débarquement des autobus (postes et rôles).
- Promouvoir un climat favorable sur la cour par différents moyens: zone de jeux, matériel en nombre suffisant, animation de jeux par un adulte pour certains élèves.
- Mise à jour des formations auprès du personnel (rafraîchissement pour certains et mise à niveau pour d'autres);
- Poursuite des ateliers dans les classes pour sensibiliser les élèves (augmenter le nombre d'ateliers pour certains niveaux)
- Sensibiliser les parents sur les mesures préventives à mettre en place à la maison pour une utilisation adéquate des technologies (ex : capsules d'information sur le site de l'école)
- Utilisation d'un outil afin d'obtenir des données réelles permettant de vérifier l'atteinte de nos objectifs et de mieux cibler les besoins (ex: où et quand les besoins se font sentir).

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.